

Grande-Bretagne et de tout l'empire, et que le premier ministre du Canada signera à titre de représentant de l'une des puissances secondaires.

Je m'occuperai maintenant de la constitution de la ligue des nations, qui est probablement l'un des documents les plus importants qui aient jamais été écrits. Il est trop tôt pour en discuter les termes, vu que le congrès lui-même ne les a pas encore discutés, la commission ayant simplement déposé un rapport. Cependant il est pourvu expressément à la représentation des dominions, et j'ose croire que, lors de la signature de ce pacte, le nom du Canada figurera comme celui de l'un des fondateurs de la ligue, de l'une des nations de l'empire britannique.

La députation se rappelle que l'administration des affaires de la ligue des nations est confiée à un conseil formé de représentants des signataires du pacte, et le Canada, comme l'une des puissances secondaires, aura indubitablement des représentants au conseil général de la ligue. Chaque nation pourra avoir trois représentants au plus, mais une seule voix. Le pouvoir exécutif sera exercé par neuf membres dont cinq représenteront chacune des grandes puissances et dont les quatre autres seront choisis par le conseil général de la ligue, de la manière qu'il décidera plus tard. L'administration des affaires de la ligue est confiée à ce conseil général et à cette commission exécutive.

Je n'entreprendrai pas de discuter les termes du pacte signé par la ligue des nations; mais, pour en faire ressortir l'importance, je signalerai un cas où deux auxquels il s'applique. L'objet de la ligue n'est pas uniquement de maintenir la paix universelle, mais aussi de garantir l'intégrité du territoire des différentes nations qui ont signé la paix contre des attaques du dehors. Je n'examinerai pas les moyens d'assurer cette intégrité territoriale, mais ils signifient que toutes les nations qui ont signé le pacte s'engagent à maintenir l'intégrité territoriale des autres nations et à la défendre contre les agressions du dehors.

Lors de la création d'une ligue qui assurera l'intégrité de notre territoire et du territoire de l'empire, d'une ligue qui influera sur tout notre avenir et nous obligera à adopter les mesures exigées par le pacte, nous nous trouvons assurément en présence de l'un des plus graves problèmes qui puissent préoccuper les hommes d'Etat de ce pays. Vu la nature de ce document et des questions qui se discutent au congrès de la paix, le Parlement et le peuple du Canada

admettront, j'en suis sûr, que la place du premier ministre en ce moment est en Europe pour veiller aux intérêts du pays.

Mon honorable ami se rappelle que le traité de paix sera fondé sur les négociations qui ont eu lieu avant l'armistice, et dont les résultats forment partie des conditions de l'armistice. Ces négociations comprenaient les quatorze articles du programme du président Wilson, dont l'un a trait aux rapports économiques entre les nations de la ligue et les ennemies.

Peut-on admettre qu'à Paris se poursuivent des négociations touchant des questions de politique économique, qui affectera le Canada comme une des parties constituantes de la ligue, sans que ce pays y soit représenté et sans que ses intérêts y soient sauvegardés? J'ose dire qu'on ne trouvera pas un seul député pour soutenir que le Canada ne devrait pas être représenté à ces délibérations. C'est un grand honneur pour notre pays de prendre part à cette conférence. Cette dernière revêt une importance infiniment plus considérable que celle qu'avait le congrès de 1814, qui n'était qu'une réunion des représentants des pays de l'Europe, mais, aujourd'hui, c'est l'assemblée des représentants non seulement des pays européens, mais encore de ceux des nations d'Asie, d'Afrique et d'Amérique et des îles océaniques, d'environ trente nations distinctes. Cela signifie le renouvellement de la carte de l'Europe, des cartes de l'Asie et de l'Afrique, et le choix définitif de la forme de gouvernement d'un grand nombre d'îles océaniques. Cela veut dire l'adoption de décisions qui poseront leur empreinte sur toute l'histoire future de l'humanité. Jamais une nouvelle conférence ne se réunirait, dont les décisions auraient plus de poids ou à laquelle il importerait davantage que le Canada fût représenté. L'influence du Canada devrait être aussi grande sur le règlement des conditions de la paix qu'elle l'a été pour assurer l'heureuse issue de la guerre.

Je viens de parler de la situation qui existe en Russie. Un voile de mystère semble envelopper cet immense pays, et personne ne peut prédire avec certitude, quelle sera l'issue de cet état de choses. Mais il y a une couple de faits que nous ne devrions pas ignorer.

On a parlé ici du bolchévisme et de ce qu'il représente. J'ai à la main la loi fondamentale de la république socialiste fédérale des soviets russes, et je crois que les membres de la Chambre seront heureux de connaître quelques-uns des principes fon-